

RAISON D'ÊTRE D'UNE **NORME DE QUALITÉ** SUR

# l'accouchement vaginal après césarienne

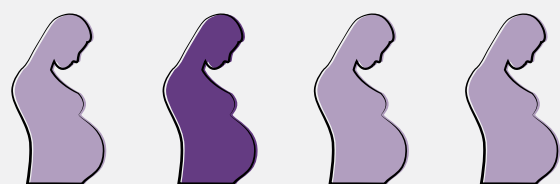
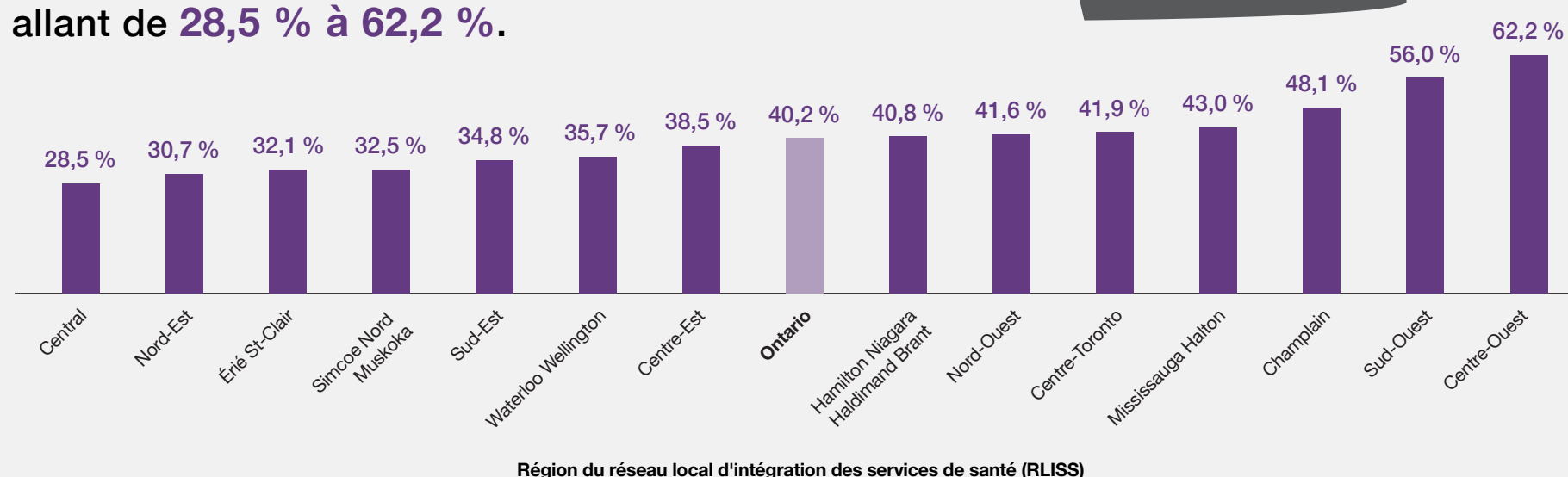
Normes de qualité



La plupart des **personnes enceintes** qui ont accouché une première fois par césarienne peuvent **accoucher par voie vaginale**<sup>1,2</sup> au cours des grossesses subséquentes.

Cependant, en Ontario, seulement **4 personnes admissibles sur 10** ont envisagé un accouchement vaginal après césarienne (AVAC) en 2015-2016.

Ce chiffre varie beaucoup d'une région à l'autre, allant de **28,5 % à 62,2 %**.



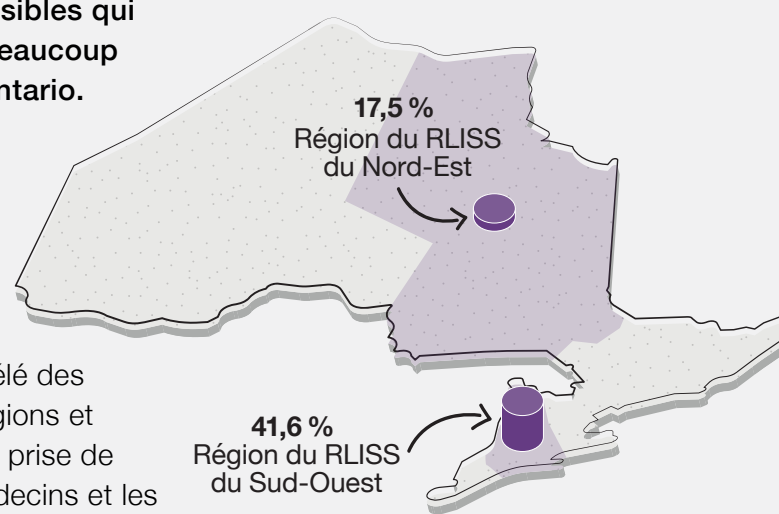
En Ontario, seulement le **quart** de ces cas de grossesses ont subi un AVAC :

**26,2 %**  
en 2015-2016

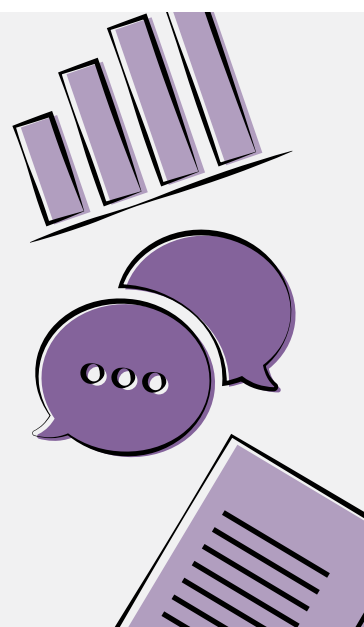
Le nombre de grossesses admissibles qui ont subi un AVAC a également beaucoup varié d'une région à l'autre en Ontario.

Ces écarts peuvent être liés aux différences en termes de ressources disponibles, ou à des facteurs sociaux, financiers ou culturels<sup>3</sup>.

Les recherches ont également révélé des variations importantes entre les régions et les institutions en ce qui a trait à la prise de décisions communes entre les médecins et les sages-femmes, et les personnes qui planifient la naissance de leur prochain enfant.<sup>4</sup>



Ces écarts révèlent un besoin de favoriser la prise de décisions communes et de s'assurer que les familles ont accès aux renseignements et au soutien dont elles ont besoin pour faire un choix éclairé conforme à leurs préférences et à leurs valeurs.



Ensemble, nous pouvons améliorer la qualité des soins pour les personnes qui ont subi une césarienne et qui planifient la naissance de leur prochain enfant.

C'est pourquoi Qualité des services de santé Ontario a élaboré—en partenariat avec le Provincial Council for Maternal and Child Health et en collaboration avec les experts cliniques, les personnes qui ont subi une césarienne et leur famille—la présente **norme de qualité** qui décrit ce à quoi ressemblent les soins de qualité.

[hqontario.ca/normesdequalite](http://hqontario.ca/normesdequalite)

<sup>1</sup> Association des sages-femmes de l'Ontario, Bennett S, Bourret K, Meuser A. Clinical practice guideline no. 14: vaginal birth after previous low-segment caesarean section [Internet]. Toronto (Ontario) : L'organisme; 2011 [consulté en décembre 2016]. Accessible à partir de [http://www.ontariomidwives.ca/images/uploads/guidelines/No14CPG\\_VBAC\\_Final\\_Nove\\_mber\\_2011.pdf](http://www.ontariomidwives.ca/images/uploads/guidelines/No14CPG_VBAC_Final_Nove_mber_2011.pdf)

<sup>2</sup> Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. « SOGC clinical practice guidelines. Guidelines for vaginal birth after previous caesarean birth. Number 155 ». *International Journal of Gynecology & Obstetrics*. 2005;89(3):319-31.

<sup>3</sup> Grzybowski S, Kornelsen J, Barclay L. « Closing rural maternity services: is it worth the risk? ». *Canadian Journal of Rural Medicine*. 2016;21(1):17-9.

<sup>4</sup> Munro S. Policy brief: access to maternity services: vaginal birth after caesarean [Internet]. Vancouver (Colombie-Britannique) : Sarah Munro; 2016 [consulté en décembre 2016]. Accessible à partir de <https://static1.squarespace.com/static/555a1a87e4b07ba26dc3faf4/t/5769a1c203596e8>